De nouveaux projets pour Saint-Rémy

Lors du forum des associations de Saint-Rémy-lès-Chevreuse qui s'est tenu le 5 septembre, nous vous avons présenté 2 thématiques :

La RATP prévoit de relancer les procédures pour la phase 2 du projet.

La RATP s'apprête à reprendre la procédure administrative du projet de 4 voies de garage supplémentaires en gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse suite à l'annulation prononcée par le Tribunal de Versailles en novembre 2020. (Recours déposé par le collectif, l'UAPNr, les riverains et la mairie de St Rémy).

Notre association sollicite notre Député, Jean-Noël Barrot récemment nommé membre du Conseil d'administration d'Ile-De-France mobilités sur 2 points :

- obtenir un décompte précis du nombre de voies de garage sur la ligne RER B pour justifier le besoin du projet sur St Rémy.
- demander l'étude d'une solution alternative permettant à la RATP de réaliser uniquement la partie la moins impactante du projet et donc sortir du conflit avec une solution efficace pour les usagers et à moindre impact financier et environnemental

Nous lui avons partagé une présentation résumant la situation du projet prévu par la RATP et ses impacts ainsi que notre proposition alternative.

Nous avons demandé à M. Barrot de présenter un amendement lors du CA du 14/09 pour obtenir des réponses sur ces deux points majeurs.

Quelles sont vos attentes pour les abords de la gare ?

Nous vous avons proposé quelques idées d'aménagements lors du forum, tel que :

- installer un wagon bar sur l'ancienne voie ferrée
- prévoir un restaurant en roof top avec vue sur la vallée au carrefour de la rue de la République et rue Ditte.
- Redécorer quelques murs de la ville avec par exemple des portraits de femmes et hommes célèbres de Saint-Rémy

Vous nous avez aussi fait part de votre souhait d'améliorer l'offre de restauration y compris en semaine. Vous êtes nombreux à vouloir fréquenter un restaurant sur St Rémy en moyenne 1 fois par semaine si l'offre s'y prête. C'est très encourageant pour redynamiser notre centre-ville. Nous allons promouvoir ces propositions dans le cadre de la révision du PLU.

N'hésitez à pas à nous faire part de vos bonnes idées dans notre forum !



Exemple de wagon-bar sur l’ancienne voie ferrée



Illustration de roof-top au-dessus du bâtiment de l’ancienne mairie



Mur décoré par l'artiste C215

Nos actions de sensibilisation

Nous avons communiqué ces derniers mois auprès d'acteurs des transports pour présenter notre démarche. Nous leur avons présenté le projet tel que prévu par la RATP, mais surtout nos solutions alternatives présentant de nombreux avantages au niveau local et régional.

Nous avons présenté notre avis auprès des personnes suivantes (présentation disponible ICI) :

- **Ghislaine SENÉE** : élue de l'opposition au Conseil d'Administration d'Ile de France Mobilités
- **Daria Orlac'h** : Directrice des transports et des mobilités au conseil départemental de l'Essonne

- Candidats aux élections régionales :
 - **Audrey Pulvar** (DVG)
 - **Julien Bayou** (EELV)

Nous avons par ailleurs contacté la sous-préfète de Rambouillet pour lui demander de jouer un rôle de médiation entre nous/commune et la RATP, afin de leur présenter le même document. Sans suite à ce jour.

Enfin, nous avons souhaité présenter une motion au CA d'IDFm. L'objectif étant d'obtenir un décompte précis du nombre de voies de garages nécessaires à la RATP pour déployer les nouvelles rames. Ceci nous a été refusé, bien que soutenu par les associations d'usagers.

Le jugement contre le projet RATP et perspectives 2021

Le 3 Novembre dernier est a marquer d'une pierre blanche dans notre action contre les nuisances potentiellement générés par les projets RATP en gare de St Remy !

Suite aux recours engagés par la municipalité de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et le Collectif Pôle Gare Saint-Rémy contre le projet de la RATP d'accroissement du nombre de voies de garage en gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le tribunal de Versailles a annulé la déclaration d'intérêt public du projet phase 2 et a annulé la déclaration de projet pour la création de 3 voies de garage et d'une voie de retournement.

En revanche, nos recours contre la phase 1 dont les travaux déjà réalisés comme le renouvellement du poste de signalisation, l'ajout d'aiguillage entre les voies de garage actuelles et le prolongement de 2 voies de garage ont été rejetés.

Ceci condamne la RATP à revoir sa copie.

Ceci montre la justesse de notre action et démontre que la RATP n'est pas au dessus des lois !

Dans ce contexte « bloqué », et pour l'interet des usagers du RER B Sud, le Collectif Pole Gare resollicite la RATP pour qu'elle accepte enfin d'envisager les solutions alternatives proposées par notre Collectif.

En effet, le Collectif Pole Gare, soucieux de l'interet des usagers du RER B souhaite à nouveau avoir l'opportunité de discuter de façon constructive de nos solutions alternatives qui permettent dans un délai rapide d'améliorer la qualité du service ferroviaire tant en présentant une réduction significative des couts d'investissements qu'en étant plus respectueuses de l'environnement.

Au dela du projet RATP », le Collectif poursuit ses réflexions visant un réaménagement des espaces Gare et proximité gare. Il s'agit de proposer à nos élus et à Ile-de-France Mobilités propriétaire du domaine des terrains jouxtant la Gare, des idées réalistes pour rendre St Rémy attractive pour les st Rémois et le visiteurs sortant de la Gare.

Rendre la sortie de la gare attrayante, sympathique avec un espace arboré sans circulation d'automobiles ou de bus, avec une perspective visuelle donnant envie d'aller visiter le centre de St Rémy pour découvrir son église du XI Siècle, son lavoir et son parc en bordure de l'Yvette. Un espace « Gare » avec quelques commerces de proximité et en particulier un Café avec une vraie terrasse extérieure qui donne envie de s'arrêter pour souffler un moment au calme après

ou avant son voyage en RER.

L’accès arrière de la gare aux normes PMR doit être rapidement réalisé afin de facilité le quotidien des St Rémois.

Notre réflexion se doit d’être globale et donc prendre en compte le projet de « parking semi-enterré » sous les voies de RER face au Marché couvert et à l’espace culturel Jean Racine.

Comment garantir la coordination de tous ces projets qui s’interpénétrent ? Comment assurer la meilleure fluidité des flux piétons, cycles, véhicules et transports en commun ?

Parce qu’il y a plus d’idées dans plusieurs têtes que dans une seule, le Collectif Pôle Gare vous propose à vous St Rémoises et St Rémois, à vous tous qui aimez la Ville de St Rémy les Chevreuse de vous exprimer sur notre site sous un mode participatif et collaboratif, partageons nos idées et suggestions pour faire de la gare de St Rémy et de son environnement immédiat un nouvel espace apaisé de vie et de convivialité.

Pour faire avancer ce sujet qui concerne tous les St Remois en concertation étroite avec Mr Bavoil Maire de la Ville de St Remy, nous allons organiser dans les meilleurs délais une rencontre avec Ile de France Mobilité qui de fait, est la seule instance apte à définir un schéma directeur global et coordonné.

Restons mobilisés, exprimez-vous et portons ensemble nos idées pour le mieux vivre à St Remy les Chevreuse.

Assemblée Générale Annuelle 2020 de l'association

Suite à l'AG du 28 novembre 2020, voici :

- la présentation partagée en séance : AG_annuelle_28112020
- le complément sur la solution alternative : Note blanche Juillet 2019
- ci-dessous la transcription de la séance de questions réponses avec M. Bavoil & M. Caous.

Projet RATP :

Le jugement du tribunal administratif annule la déclaration d'intérêt général de la phase 2 (voies de garage)

La RATP a 3 possibilités :

- Faire appel. Date limite : 11 janvier 2021. Durée de procédure ~18mois. Jugement non suspensif. Risqué pour la RATP.
- Reprendre la procédure pour refaire la déclaration d'intérêt général. Leur permettrait de gagner du temps. Mais le périmètre de la déclaration doit être revu en incluant toutes les modifications (bassins de retenue notamment)
- Passer en force. Cela signifie que la RATP peut se faire refuser n'importe quelle demande (y compris une simple autorisation de voirie)

Mr Bavoil et son conseil municipal soutiennent nos actions et poursuivent leurs actions vis à vis de la RATP. Mr Bavoil déclare être soutenu par la Préfecture.

A cet effet, comme suite à la dernière décision du tribunal, il adresse une nouvelle proposition de compromis à la RATP visant la suppression de la voie 10 et de l'allongement de la 4T en contrepartie de l'arrêt des procédures et recours actuels.

M.Bavoil a aussi interpellé le vice-président d'IDFm pour qu'il communique auprès de la Présidente d'IDFm sur la voix de Saint Rémy

Mr Bavoil encourage le collectif Pôle Gare à communiquer sur :

- la décision du tribunal
- l'existence de solutions alternatives qui :
 - répondent aux besoins d'amélioration du service RER B pour les usagers,
 - sont moins coûteuses pour la RATP donc la collectivité
 - ont un temps de réalisation plus rapide que les projets actuels de la RATP
 - évitent des impacts environnementaux significatifs

La mairie ne prévoit pas de communiqué de presse sur la décision du tribunal.

Projet « Quartier Gare »:

M.Bavoil reconnaît le besoin de réflexion approfondie et structurée pour un réaménagement de l'ensemble du quartier (Front de gare mais également les rues environnantes Av de la Terrasse – Av Coubertin – Rue Janin etc).

Il partage nos objectifs de plus de « convivialité « , plus d'activités économiques aux abords directs de la gare, d'amélioration des plus de circulation des véhicules, autobus, cyclistes et piétons et d'une meilleure communication sur les centres d'intérêts de la ville. Un nouveau plan de la ville vient d'être validé par la Mairie. Une signalétique est possible à court terme sur le territoire communal

M.Bavoil approuve dans ses principes la première proposition de réaménagement du Pôle gare présenté en séance. Il propose d'ajouter la création d'un espace « CoWorking ».

M.Bavoil évoque l'idée d'un wagon installé sur les voies désaffectées côté Limours pour en faire un espace restauration / buvette.

En revanche, M. Bavoil craint que la réalisation d'un accès Sud à la gare soit conditionné par la RATP par le traitement du « litige » sur le reste du projet RATP …

M.Bavoil met un préalable à toute réalisation: bien cadrer la ligne du front de gare avec les décideurs RATP / IdF Mobilité

Questions diverses :

Q : A quoi servent les bassins de rétention des eaux pluviales ? sous des voies commerciales ? Raccordement vers le réseau communal ? Gestion des crues ?

R : Ils ne faisaient pas partie de l'étude d'impact (idem pour la paroi amortissante), pas d'info transmise sur le fonctionnement technique, la RATP semble consciente de l'existence des risques liés à la présence de l'eau.

Q : Paroi anti-vibratile : des nouvelles sur la Loi sur l'eau au niveau de la Mairie ?

R : Aucune nouvelle du SIAHVY, la Mairie a plusieurs fois refusé à la RATP une autorisation d'occupation de la voirie pour effectuer des sondages rue Ditte.

Q : Forage en cours Avenue de la Terrasse : aucun affichage ?

R : Il existe bien un arrêté municipal pour autorisation des travaux (problème d'infiltration)

Les travaux suivants sont budgétés : enfouissement des réseaux, révision des sens de circulation et sécurisation du quartier.

Q : Entrée du parking rue Ditte difficile, dépose minute toujours occupée, 2 places de voitures électriques fonctionnant avec une carte non classique.

R : Parking en zone bleue, stationnement limité, pour les bornes de recharge des voitures électriques expérimentation société Clem, mission terminée. Diagnostic en cours pour changer le logiciel de la borne.

Q : Route de Limours, que faut-il faire pour accélérer la création de l'accès direct aux quais ?

R : Selon Mr Bavoil, l'ouverture ne sera mise en œuvre qu'en fonction de la procédure de la phase 2. Mr Bavoil est prêt à négocier un accord pour les voies 6&8 mais un refus des voies 10 et 4T.

Q : qu'en est-il de l'expérimentation des navettes autonomes ?

R : l'expérimentation est repoussée par la RATP (initialement prévu en octobre 20)

Elections municipales du 15 mars 2020

Avis des candidats sur le projet RATP en gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

L'association « Collectif Pôle Gare Saint Rémy » a rencontré les candidats pour recueillir leurs avis et positions sur le projet de création de voies de garage à Saint Rémy ainsi que sur l'aménagement du secteur de la gare.

Rappelons que la réalisation de la première phase du projet de la RATP se termine (signalisation, aiguillages, prolongements de voies existantes) mais une deuxième phase de travaux est encore à venir (création de 4 voies de garage supplémentaires) et suscite toujours plus d'interrogations et d'inquiétudes.

Nous remercions les candidats pour la qualité des échanges autour des questions qui leur ont été soumises.

LORA : « Liste d'Ouverture et de Rassemblement pour Avancer » conduite par D. Bavoil

SRT : « Saint-Rémy Toujours en 2020 » conduite

par J-L. Binick

QUESTION 1 : Etes-vous prêts à exiger de la RATP une réduction des nuisances sonores, vibratoires et lumineuses ?

LORA :

Nuisances sonores : Dans le cadre de modifications importantes des infrastructures les augmentations de nuisances sonores sont réglementées. Des relevés acoustiques ont déjà été engagés pour mesurer les évolutions du bruit consécutives aux travaux réalisés. De nouveaux relevés pourront être effectués. En ce qui concerne les trains maintenus en fonctionnement de nuit, Il sera demandé à la RATP de se conformer aux règles faute de quoi la demande d'arrêter les trains en chauffe la nuit sera faite aux 3 chefs de gare.

Nuisances vibratoires : l'équipe a déjà le soutien du préfet sur le sujet et compte poursuivre l'action engagée. Elle est prête à faire réaliser des relevés vibratoires.

Nuisances lumineuses : proposition de diminuer l'éclairage du site de la gare hors plage horaire d'exploitation.

Risque hydraulique : L'équipe LORA exigera que la RATP fasse la démonstration de la transparence hydraulique par la RATP de l'ensemble des murs prévus (soutènement, paroi amortissante) dans le cadre du projet de création de voies de garage. Une procédure contentieuse est engagée contre le projet de paroi amortissante de vibrations à ce sujet.

SRT :

L'équipe est prête à se battre contre toutes les nuisances de toute nature.

Nuisances sonores : L'équipe SRT propose de communiquer plus largement sur le bruit pour mieux sensibiliser sur les augmentations de nuisances liées au projet de la RATP à St Rémy .

Risque hydraulique : L'équipe SRT alerte sur le rabattement de la nappe phréatique, nécessaire pour la réalisation des murs (soutènement, paroi amortissante), qui peut créer des tassements des sols et donc affecter les habitations environnantes avec des risques de fissures. Les opérations de

maintenance des futures infrastructures devront être expliquées par la RATP.

QUESTION 2 : Etes-vous prêts à vous engager publiquement, au côté des associations, pour défendre les alternatives au choix de St Rémy auprès de la RATP et de IDFM; des élus territoriaux, Essonniens, les maires de la ligne B; de nos députés ?

LORA :

L'équipe est déterminée à aller jusqu'au bout des procédures déjà engagées et à lancer de nouvelles actions dans le respect de la loi. Une délibération du conseil municipal en 2018 à l'encontre du projet a été validée à l'unanimité. Tous les politiques ont été alertés (Sénat, région, maires du RER B, communauté de communes). L'équipe est prête à rencontrer Ile-de-France Mobilités, dans une démarche parallèle à celle des associations.

SRT :

La co-construction s'inscrit exactement dans cette démarche.

Question 3 : Quelle est votre position par rapport au projet RATP, à la voie 10 et à la voie 4T et par rapport au parking semi-enterré ?

LORA :

Voie 4T : l'équipe LORA est clairement contre la construction de cette voie en zone naturelle protégée, elle souligne l'incohérence avec la renaturation de l'Yvette qui vient d'être réalisée dans la même zone.

Voie 10 : L'équipe est prête à exiger de la RATP la démonstration de la nécessité de la voie 10.

Parking : L'équipe pointe l'incohérence de calendrier entre le projet d'aménagement du pôle gare pour le parvis et le parking semi-enterré par rapport au projet de création des voies de garage. Elle est favorable à un parking d'environ 250 places pour compenser les emplacements qui sont prévus d'être supprimés sur les parkings gare, stade et centre-ville.

Parvis de la gare : L'équipe LORA est prête à reprendre la base du projet Artelia pour l'aménagement du parvis et de la gare routière avec quelques améliorations.

SRT :

Voies 10 et 4T : l'équipe SRT est fermement opposée à la création de ces deux voies.

Pôle gare : L'équipe SRT estime que le projet pôle gare sans parking serait difficile à envisager. Elle souhaite reprendre le projet d'aménagement réalisé par Artelia.

Parking : l'équipe SRT souhaite limiter la taille du parking semi-enterré et favoriser les déplacements alternatifs : navette depuis les communes avoisinantes, le vélo en sécurité, le transport à la demande. Le parking devrait intégrer un parking à vélos.

Pour la gestion des flux, l'équipe ne souhaite pas réaliser de déviation en zone naturelle, mais elle envisage de favoriser une circulation apaisée en centre-ville et des liaisons douces.

Question 4 : Quelles sont vos propositions pour l'aménagement du parvis de la gare ? Acceptez-vous le projet Artelia 2016 en l'état ou envisagez-vous de nouvelles études (types étudiants en architecture)

LORA :

Si un parking est créé, il faudra revoir le sens de circulation des bus et le cheminement des piétons. L'étude de la réalisation d'une déviation du centre-ville est à lancer avec un spécialiste voirie. Durée des études : 1 à 2 ans. L'étude devra inclure une étude d'impact environnemental. Si une déviation n'était pas possible, il conviendrait de déterminer la densité de parking supportable par la rue Ditte telle qu'elle est.

Pour rappel, le reste à charge de la commune pour le projet d'aménagement du parking est de 2M€.

SRT :

L'équipe propose une reprise du projet Artelia, avec une remise à jour liée aux évolutions de la situation (ex : densité des flux).

L'équipe projette d'aménager le front de gare et d'élargir le trottoir.

En conclusion :

LORA :

L'équipe LORA est déterminée à poursuivre les actions contre le projet de la RATP avec les associations. Cela aura d'autant plus de poids en cas de médiatisation du conflit.

SRT :

L'équipe SRT est résolument contre la création des voies 10 et 4T. Elle restera impliquée avec les associations contre ce projet de la RATP.

Dans la démarche de co-construction, l'équipe propose de communiquer plus largement sur le projet, de réaliser une votation citoyenne et éventuellement d'aller jusqu'à bloquer les voies sur un horaire peu perturbant pour usagers.

Venez nous rencontrer au Forum des Associations

09 septembre 2018 : Forum des **Associations** – Au Domaine Saint-Paul de



10h00 à 18h00

ATTENTION: Cela se passera au Domaine de Saint-Paul – Bâtiment B8

Pour nous trouver dans le bâtiment : Plan forum 2018

Accès rue de la paix. Accès également possible pour les piétons par l'ancienne voie ferrée. Attention, accès rue de Limours fermé.

Parking visiteurs et exposants. Privilégiez le covoiturage, le déplacement à pied ou à vélo !

Buvette et restauration sur place.

Ouverture public : 10h à 18h.

Contact vie associative 01 30 47 05 52 vie.associative@ville-st-remy-chevreuse.fr

Avis du Collectif rendu sur le dossier d'enquête publique de la RATP

Voici la position du collectif inscrite au registre de l'enquête publique le 15/02 en 3 avis (n° 173, 174 et 175) compte tenu de la taille limite :

1. Collectif – Avis sur le projet de création de voies de garage
2. Annexe 1 : 180129_RATP Anomalie Intégration séq 3
3. Annexe 2 : 180129_RATP Anomalie Intégration séq 2

Avec le lien vers la vidéo référencé dans l'avis:

Le Collectif devient une Association

Le « Collectif » se transforme en Association de type 'Loi 1901' afin de le doter des attributs des associations :

1. Responsabilité reconnue liée à la notion de personne morale
2. Trésorerie avec compte à but non lucratif
3. Conseil d'Administration élu en Assemblée Générale, gérant l'association et prenant les décisions importantes
4. Un Bureau (Président, Secrétaire, Trésorier) gérant l'Association au quotidien.

Les statuts sont désormais déposés et consultables, de même que son CA qui a été élu lors de l'Assemblée du 14/06.

Presentation AG 2017-06-14

Comme expliqué lors de notre AG, grâce à ces nouveaux statuts nous sommes en train de préparer le lancement d'un appel à mobilisation et financement pour soutenir nos futures actions. Une plateforme comme Halloasso pourrait être ainsi utilisée et nous ne tarderons pas à vous en faire part dès que l'opération sera prête.

Enfin, suite aux dernières législatives nous avons rencontré notre nouveau député pour lui présenter notre avis sur le projet , en insistant notamment sur les précautions à prendre sur les aménagements autour de gare.

Création Association « Riverains RER B Saint Rémy »

En réaction à l'arrivée du projet RATP et aux travaux engagés, des riverains du RER B se sont regroupés et ont créé l'association « Riverains RER B Saint Rémy ».

Bienvenue à cette nouvelle association.

C'est désormais la 10ème association membre de notre Collectif et ses représentants participent au Comité de Pilotage de notre Collectif.

Contact : riverainsrerb@gmail.com

17-04-04 Communiqué Riverains_Pôle Gare

Association « Riverains RER B Saint Rémy »

Depuis 2003, les opérateurs de la ligne B du RER n'ont de cesse de concentrer les voies de stationnement et de retournement en bout de la ligne sud. Ce faisant, ils donnent la primeur aux considérations techniques d'exploitation sur le cadre et les conditions de vie des résidents riverains.

Déjà, dans les années 2000, les saint-rémois se sont mobilisés pour faire échec à l'installation incongrue d'une station de lavage.

- Constatant un crescendo de nuisances et de pollutions sonores, visuelles et vibratoires, subies au quotidien par les riverains en lien avec l'exploitation de la gare, de jour comme de nuit,
- Constatant que les travaux que chacun peut observer aujourd'hui en fond de vallée s'inscrivent dans une vaste opération de concentration de voies de stationnement/retournement des rames SNCF/RATP en gares de Saint Rémy-lès-Chevreuse et de Robinson,
- Considérant que cette opération est éminemment contestable eu égard aux densités d'habitation en bouts de lignes et, pour ce qui concerne les saint rémois, au caractère exceptionnel du site de Saint Rémy, de la haute vallée de Chevreuse et du Parc Naturel Régional qui en forme l'écrin,

- Constatant que l'opération, par son ampleur, par son impact sur les conditions de vie des riverains, sur les paysages du fond de vallée et sur les patrimoines donne lieu à un déploiement ferroviaire incongru en gare de Saint Rémy

Des riverains du RER B à Saint Rémy-lès-Chevreuse se sont regroupés et ont créé l'association « Riverains RER B Saint Rémy ».

Ainsi, ils entendent, en lien avec les collectivités territoriales, avec les collectifs constitués, avec les initiatives citoyennes et associatives, se donner les moyens d'enrayer un processus de dégradation des conditions de vie en Haute Vallée de Chevreuse, dans le respect des exigences environnementales, paysagères et patrimoniales d'un site exceptionnel aux portes de la capitale.

Constitués en personne morale, ils appellent tous les acteurs concernés, notamment la municipalité de Saint Rémy-lès-Chevreuse, le « Collectif pôle gare », l' « Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse » et à tout un chacun, résident ou visiteur, à apporter leur soutien à la démarche de l'association « Riverains RER B Saint Rémy ».

Marie-Louise Cariou	*Yves Darcourt Lézat*	*François-Marie Bréon*	*Frédéric Meyer*

Membres fondateurs

Contacts

- Marie-Louise Cariou Présidente
- Yves Darcourt Lézat Secrétaire Général

riverainsrerb@gmail.com

A noter : « Toutes les Nouvelles » a salué cette création dans son édition du 12/04/201 : TLN Rambouillet 170412p23

Vers Toutes-les-Nouvelles

17/03/17 : Visite du chantier de la RATP à Saint-Remy

VISITE DU CHANTIER DE LA RATP A SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE du 17 mars 2017

COMPTE-RENDU DES ECHANGES : 170317_CR_Visite chantier_assos_V3